

## **NAO 2014: le Compte n'y est Pas !**

Mardi 4 Février se tenait la 2ème réunion de Négociation sur les Salaires.

En préambule à cette séance, la Direction a présenté les premières tendances du résultat 2013 pour le Groupe Arkéa : il semble que cet exercice soit un bon cru.

Manifestement, **LES EFFORTS DE TOUS ONT PAYE**

Après de longs débats argumentés de part et d'autre, **la Direction a proposé :**

- 92 000 points (3,5 M€) de promotions au choix
- 23 000 points (0,9 M€) de mesures conventionnelles (*augmentations garanties, maternité, ancienneté...*)
- 1,6 M€ de primes
- 1,9 M€ dédiées aux augmentations générales collectives, réparties comme suit :
  - \* 0,80% pour les salaires < 35 000 € annuel brut, avec un plancher de 320€
  - \* 0,65% pour les salaires > 35 000 € annuel brut.

Dans sa communication adressée aux managers, la Direction laisse croire que tout un chacun percevrait 0,8% d'augmentation ... **IL N'EN EST RIEN !**

Sans préjuger ce que donneront ces négociations au final, l'UNSA a fait remarquer :

Que les salariés considèrent que **la Direction a une dette de 1,87%**, du fait de la non application du MPA en 2013.

Que 300 K€ d'augmentation de salaires ou primes n'ont pas été versés sur l'enveloppe prévue en 2013.

Qu'il y a d'importants décalages de rémunérations, selon l'étude d'ALTEDIA commandée par la Direction, concernant :

- niveau 6 (chargés part 2 et pro 1) : en moyenne un écart de 2800€/an brut
- niveau 5 (chargés part 1) : en moyenne un écart de 750€/an brut

Que Perf & Co 2013 ne concernera qu'environ 30% des CCM contre 71% en 2012 et 87% en 2011.

**Pour l'instant la Direction n'est même pas proche des attentes !!**

LE MPA POUR LES NULS



## DÉCLARATION UNSA COMMISSION DE NÉGOCIATION DU 04.02.2014

En 2013 lors de la première réunion de NAO, la Direction annonçait qu'il ne serait pas responsable, au regard du contexte économique, d'appliquer le maintien du pouvoir d'achat.

Lors de la deuxième réunion, la Direction annonçait ne pas pouvoir appliquer le MPA au regard du préalable économique à l'article 4.4.1 de la Convention Collective.

Enfin lors de la dernière réunion dédiée, la Direction annonçait aux partenaires sociaux que le MPA ne s'appliquerait pas car il était, selon elle, frappé de nullité d'ordre public.

### **Chacun aura bien jugé de la méthode employée.**

Dès lors, les Organisations Syndicales n'avaient d'autre choix que de porter l'affaire devant la juridiction compétente.

Le 22 janvier dernier les juges du Tribunal de Grande Instance de Brest ont livré leur verdict.

Et donnent partiellement raison, à la Direction : puisque globalement, seuls les indices de référence sont frappés de nullités.

Avant cela et depuis lors, la Direction a rappelé à maintes reprises, que le principe même des **augmentations générales collectives** n'était pas remis en cause et que la décision du Tribunal permettait de redonner du sens et de la substance aux NAO.

Par ailleurs, et bien en amont des NAO 2013, la Direction souhaitait déjà voir remis en cause le MPA.

Avec un argument massue:

Selon elle, sur les dix dernières années, la valeur du point CM11 avait évolué de la même façon que le point Arkade alors que la convention collective CM11 n'est pas dotée d'un système de MPA.

Force est de constater qu'à l'heure où nous nous exprimons, le différentiel d'évolution entre le point CM11 et le point Arkade, s'élève à 2,50%.

C'est un premier point.

En parallèle la recherche de notre « autonomie » nous a contraint par tous moyens, à la baisse de notre Coefficient d'Exploitation, avec notamment comme levier la masse salariale.

Nous trouvons que le prix payé par les salariés a atteint ses limites !!!

C'est un deuxième point.

Sans être contre le fait d'asseoir notre autonomie, il est temps que la Gouvernance se rappelle des propos tenus lors de sa prise de fonction : « nous ne toucherons pas à l'ADN du Crédit Mutuel ».

Pour l'**UNSA**, notre socle social fait intégralement partie de cet ADN.

Il nous faut donc trouver de bons compromis dans de véritables et sincères négociations.

### **Nous parlons bien de compromis et non de compromission.**

Enfin troisième point, nous verrons donc, à l'issue de ces deux prochaines réunions, quel sens la Direction donnera à la Négociation et de quelle substance devront se nourrir les salariés !

.....  
....

## BULLETIN D'ADHESION

à retourner à :

Sébastien CHERMAT CCM Chatelaudren (0815)      Christian LASTENNET (DD29)

Yves MORIN CCM Dol de Bretagne (0139)      Michel ROUILLARD CCM Lanester (0935)

Jean-François GOURVENEZ Siège (Dpt Communication)

Je soussigné.....o Employé o Cadre Affecta-  
tion.....Métier:.....

Adresse mail Prof.....Perso.....

Téléphone Portable.....

déclare adhérer au syndicat UNSA Crédit Mutuel Arkéa

et autorise ledit syndicat à débiter mon compte n°..... du montant an-  
nuel de la cotisation votée par l'Assemblée Générale (joindre un RIB impérativement)

(actuellement 124€, réduite à 62.00 € la première année. Sur option, plafonnement à 0.5 % du salaire net  
annuel, prélèvements automatiques trimestriels, fin des mois de : mars, juin, septembre, décembre).

Fait à

le

Signature